



Randonnées en ANDORRE

à partir de 495€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Quatre nuits en hôtel 4**** - Boissons aux repas
- ✓ Randonnées avec guide de montagne
- ✓ Soirées animées
- ✓ L'accès au spa Wellness de l'hôtel*

JOUR 1 : MARSEILLE – ANDORRE

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nîmes et Montpellier. Arrêt de détente en cours de voyage. Poursuite vers Narbonne. Déjeuner libre. Après le repas pris sur l'autoroute, continuation en direction d'Andorre où l'arrivée est prévue en fin d'après-midi. Installation dans les chambres. Apéritif de bienvenue. Dîner et nuit.

JOUR 2 : RANDONNEE PICO DE PESSONS

Petit-déjeuner et départ en autocar vers le Grau Roig, d'une altitude de 2000 mètres. Rencontre avec votre guide de montagne. C'est ici que votre première journée de randonnée débutera. Par le vieux chemin, vous arriverez après un cours trajet à pied au premier des vingt lacs qui constituent cet incroyable cirque de haute montagne, très riche en eau. Déjeuner sous forme de panier repas. Après-midi, poursuite de votre randonnée à travers ces lacs à la couleur bleu turquoise, des paysages extraordinaires au détour desquels vous aurez la possibilité de voir les marmottes à l'état sauvage. Arrivée au sommet : cet incroyable mirador des Pyrénées Andorranes vous offrira un panorama à vous couper le souffle. Reprise de l'autocar et retour à l'hôtel. Dîner. Soirée dansante. Logement.
Difficulté : moyenne / Durée prévue : 07h00 de randonnée / Dénivelé : 800m

JOUR 3 : RANDONNE VALLEE DU MADRIU

Après le petit déjeuner, vous rejoindrez en autocar les alentours du Lac d'Engolaster. Cette deuxième journée de randonnée vous emmènera à la découverte de la Vallée du Madriu, classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Avec votre guide de montagne, vous emprunterez le chemin « Cami de les font » qui monte progressivement au Col Jovell, à 1779 mètres. Le panorama sur la vallée est magnifique. En suivant ensuite le GR 11, vous descendrez au petit hameau de Ramio, anciennes bergeries très bien conservées.

Du 28 septembre au 02 octobre 2026
5 jours/4 nuits

La randonnée se poursuit aux abords de la rivière Madriu où vous découvrirez alors les cultures en terrasses, pour arriver au refuge de Font Verd dotés de pâturages fleuris. Déjeuner sous forme de panier repas en cours de randonnée. Le retour s'effectuera par un chemin en balcon vous permettant de découvrir la vallée depuis un autre point de vue. Retour à l'hôtel. Dîner et soirée animée. Nuit. *Difficulté : facile / Durée prévue : 05h30 de randonnée / Dénivelé : 475m*

JOUR 4 : RANDONNEE LAC D'ENSAGENTS

Petit-déjeuner et départ avec votre guide pour une randonnée depuis la vallée des Cortals d'Encamp. Progressivement, ascension par les chemins d'estives au travers de clairières entourées de pins à crochet, dans un décor d'aiguilles rocheuses et de blocs erratiques laissés par les anciens glaciers. Découverte de l'Estany Moreno et des lacs d'Ensagents. Observation de la faune et de la flore environnante. Déjeuner en cours de randonnée sous forme de panier repas. Retour à l'autocar en empruntant le même itinéraire qu'à l'aller. En fin d'après-midi, retour à votre hôtel. Dîner et soirée dansante. Nuit à l'hôtel. *Difficulté : moyenne / Durée prévue : 06h00 de randonnée / Dénivelé : 550m*

JOUR 5 : ANDORRE - MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ en direction de la frontière française. Déjeuner libre en cours de route. Après le déjeuner, retour vers Marseille où l'arrivée est prévue en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète
Les boissons au cours des repas
L'apéritif de bienvenue
Les soirées animées à l'hôtel (du lundi au jeudi)
La présence d'un guide montagne en journée les jours 2, 3 et 4
Un accès d'une heure au centre de wellness pendant le séjour*
Une partie de bowling pendant le séjour*
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 140 €
Les déjeuners de route
Les dépenses personnelles
Les pourboires

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

* Accès d'une heure au centre de wellness de l'hôtel et une partie de bowling gratuite par personne pour le séjour.

Les randonnées proposées sont accessibles à tous mais requièrent une bonne condition physique. Elles s'adressent à des marcheurs habitués. Elles s'effectuent avec un équipement à fournir par vos soins : chaussures de marches avec semelles adhérentes, sac à dos, vêtements chauds, jumelles...



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;

- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).